

Informations destinées aux pair-e-s

Une évaluation externe comprend, suivant le mandat confié à ZEM CES, l'évaluation de la gestion de la qualité de l'école et / ou ce que l'on appelle des thèmes à choix.

Les tâches des pair-e-s

Les équipes d'évaluation de ZEM CES se composent généralement de deux à quatre personnes, qui assument les rôles suivants :

- Responsable d'équipe d'évaluation
- Évaluateur/trice
- Pair-e pour le compte de l'école
- Pair-e pour le compte de ZEM CES

Les personnes chargées d'assumer le rôle de responsable d'équipe et d'évaluateur/trice sont des collaborateurs/trices scientifiques de ZEM CES ainsi que des expert-e-s externes disposant d'une solide expérience en évaluation. Elles sont responsables de la structure de l'évaluation, de l'élaboration des instruments d'enquête, de la définition du plan d'évaluation, de la conduite des deux collectes de données, ainsi que de la rédaction du rapport.

Les pair-e-s sont généralement des membres de la direction ou des responsables qualité d'autres écoles du degré secondaire II ou encore des cadres d'offices et services cantonaux de l'instruction publique, des membres de hautes écoles ou d'organisations du monde du travail. Leur perspective, fondée sur une expertise terrain de l'enseignement, enrichit l'évaluation et contribue à en garantir la pertinence. Leurs tâches comprennent :

- Analyse individuelle de la documentation fournie par l'école. L'examen de ces documents permet d'ajuster la démarche ainsi que les instruments d'enquête au contexte spécifique de l'école.
- Participation à la séance de préparation commune de l'équipe d'évaluation dans les bureaux de ZEM CES. La planification et les outils d'évaluation sont définis par le ou la responsable d'équipe, puis discutés collectivement lors de cette séance.
- Participation aux entretiens de groupe sur site. Les entretiens sont généralement synonymes de longues journées de travail.
- Tenue des procès-verbaux durant les entretiens. Les procès-verbaux constituent une partie des données brutes qui seront analysées et feront l'objet d'un rapport d'évaluation.
- Participation à la séance d'analyse de l'équipe d'évaluation dans les bureaux de ZEM CES : mise en commun et interprétation des données récoltées, élaboration des résultats principaux en vue de la rédaction du rapport d'évaluation.
- Relecture critique du rapport d'évaluation rédigé par le ou la responsable d'équipe et par l'évaluateur/trice.

- Participation aux discussions sur les résultats et le rapport avec la direction élargie de l'établissement.
- Traitement professionnel et confidentiel des données récoltées.

La charge de travail d'un-e pair-e correspond à environ 6 jours de travail répartis sur 4 à 5 mois.

Attestation de formation continue

Les personnes assumant la fonction de pair-e se familiarisent avec la démarche de ZEM CES et participent activement à un processus d'évaluation complet. S'engager en tant que pair-e implique de passer d'une perspective interne, centrée sur sa propre école, à un regard externe porté sur une autre institution de formation. Cette expérience offre un aperçu détaillé du fonctionnement d'un autre établissement du degré secondaire II.

La participation en tant que pair-e au sein d'une équipe d'évaluation de ZEM CES constitue une forme pratique de formation continue dans les domaines de la gestion de la qualité et de l'évaluation externe au degré secondaire II. Les personnes ayant endossé ce rôle reçoivent une attestation écrite de formation continue.

Un rôle clairement défini

Pour qu'un-e pair-e puisse accomplir les tâches qui lui incombent, il est essentiel qu'il ou elle dispose d'une certaine distance vis-à-vis de l'école évaluée. Une proximité étroite avec l'établissement ou une familiarité importante avec certains membres de la direction ou du corps enseignant compliquerait la réalisation d'une évaluation externe pour plusieurs raisons :

- Des liens personnels avec des enseignant-e-s interrogé-e-s peuvent entraîner des conflits de rôle lors des entretiens.
- Une amitié ou des relations trop étroites avec des membres de la direction peuvent rendre floue la distinction des rôles et responsabilités respectives.
- Cette problématique concerne également les personnes qui exercent une fonction publique dans la région de l'école et qui entretiennent des liens institutionnels ou politiques avec celle-ci.
- L'évaluation externe perd de son intérêt pour un-e pair-e qui connaît déjà bien l'établissement. En effet, pour la plupart des pair-e-s, c'est dans la découverte du fonctionnement d'une autre école que résident la plus-value et l'enrichissement principal d'une évaluation externe.
- Le processus d'analyse mené collectivement par les quatre membres de l'équipe d'évaluation peut être perturbé si l'une des personnes en sait largement plus que les autres sur l'école évaluée.

Les personnes assumant le rôle de pair-e sont donc priées de signaler tout lien particulier qu'elles pourraient entretenir avec l'école concernée.

Remboursement des frais et indemnité de séance

Les frais de déplacement et de restauration peuvent être facturés selon la convention conclue avec les pair-e-s.

Si, pour des questions géographiques, des nuitées à l'hôtel sont à prévoir, c'est le secrétariat de ZEM CES qui se chargera d'effectuer directement les réservations d'hôtel nécessaires et de régler la note. Le ou la responsable d'équipe transmettra la demande au secrétariat de ZEM CES après la première séance d'équipe.

Les personnes assumant le rôle de pair-e reçoivent en outre une indemnité forfaitaire de CHF 1'000.– dans une équipe de quatre personnes, respectivement de CHF 1'200.– dans une équipe de deux personnes.

Autres informations

Vous trouverez de plus amples informations concernant ZEM CES et ses prestations sur notre site web : www.zemces.ch

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle.